

SÉANCE du 29 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER

Excusées : Florence DAUDE (pouvoir à Serge BUCHOU), Stéphanie LAURENT (pouvoir à Christophe PHILIP), Christine CARRIO (pouvoir à Alain de BOUARD)

Participait à la séance concernant le deuxième point de l'ordre du jour : Mme Brigitte MAGNE, secrétaire administrative de la commune.

Le secrétaire de séance est Serge BUCHOU

* * *

Le procès verbal de la séance du 17 février 2012 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

I- INSTALLATION DU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLES PAR LE SYMTOMA ET L'ENTREPRISE DELEGATAIRE : PRESENTATION DU PROJET

Le SYMTOMA, représenté par son Président et son Directeur, la Communauté de Communes Coutach-Vidourle représentée par la première Vice Présidente déléguée, l'entreprise délégataire (PAPREC) représentée par le responsable du projet et l'architecte, présentent le dossier de la construction d'un centre de traitement des déchets recyclés (sacs jaunes et encombrants) qui sera réalisé à côté de la déchèterie de Liouc, sur un terrain que la communauté de communes va transférer au SYMTOMA.

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire et d'une enquête publique. Il permettra au SYMTOMA, dans le cadre d'une délégation de Service Public, d'économiser les coûts de transport des déchets vers le centre de traitement actuel, et de réduire le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Par ailleurs, cette activité permettra de créer une dizaine d'emplois permanents sur notre secteur.

Les conseillers demandent certaines précisions sur ce dossier. Au terme de la discussion, le conseil confirme son intérêt pour ce projet. Le maire rappelle que la commune a révisé sa carte communale afin de permettre la création d'une zone d'activité sur le secteur concerné.

II - BUDGET PRIMITIF 2012 : COMMUNE-CCAS-ASSAINISSEMENT. VOTE DES 3 TAXES

Les projets de budgets ont été adressés aux conseillers avec les convocations.

La commission finances rappelle que les taux communaux restent inférieurs à la moyenne départementale des taux des communes particulièrement en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti. Néanmoins, afin de tenir compte des coûts de raccordement à l'assainissement collectif que devront supporter cette année la plupart des habitants de la commune, elle propose de ne pas augmenter cette année le taux des trois taxes.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux des 3 taxes aux montants retenus pour l'année 2011, soit :

Taxe d'habitation :	9.80 %
Taxe sur le foncier bâti :	15,76 %
Taxe sur le foncier non bâti :	43,63 %

Budget primitif communal pour 2012

Mme MAGNE présente le projet de budget qui a été élaboré avec la commission finances. Elle apporte des précisions concernant les différents postes.

Ce budget primitif s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	276 147	276 147
INVESTISSEMENT	258 562	258 562

Après réponse aux demandes de précisions et discussion générale, le conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour 2012.

Budget CCAS

Le CCAS n'ayant aucune activité son compte administratif se limite à la somme symbolique de 1 €. Les conseillers municipaux membres du CCAS adoptent à l'unanimité le budget primitif pour 2012.

Budget Assainissement

Madame MAGNE présente ensuite le projet de budget primitif du service d'assainissement collectif qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 000	50 000
INVESTISSEMENT	1 483 786	1 483 786

En réponse aux demandes de précisions, Mme MAGNE indique que la commune a procédé au déblocage du prêt de 300.000 euros. Dans l'attente du versement des subventions et de la perception des participations des abonnés, une ligne de trésorerie a été activée auprès du Crédit Agricole.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement pour 2012.

III - ASSAINISSEMENT : CONVENTION D'AQUEDUC

Le maire expose au conseil que la mise en place du réseau de collecte gravitaire des eaux usées sur le hameau de la Rouvière va nécessiter le passage sur des terrains privés en trois endroits. La commune signera avec les propriétaires concernés une convention notariée à cet effet.

L'un de ces passages concerne la parcelle AD 370 située en bordure de la RD 208. Au cours des discussions avec le propriétaire a été évoqué le statut prévisible de cette parcelle dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans le document de présentation de la carte communale adoptée par le conseil municipal en juin 2007 apparaît clairement la volonté de rendre constructible une partie de cette parcelle en vue de permettre la réalisation d'une véritable entrée de village avec un front bâti le long de la RD 208. Cette volonté a été confirmée dans les différents documents d'élaboration du PLU

Le maire précise que le PLU n'étant pas terminé ni « opposable » aucune garantie réglementaire ne peut être apportée sur ce point ; il souhaite néanmoins que les conseillers se prononcent sur leur volonté d'inclure ce point dans les documents du PLU.

Après discussion, les conseillers adoptent à l'unanimité le texte suivant :

Conformément aux conclusions de la carte communale et aux documents d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les élus du conseil municipal de LIOUC proposeront d'inclure dans la zone urbanisée du PLU sur le hameau de la Rouvière la partie de la parcelle AD 370 comprise entre 0 et 50 mètres à partir de la RD 208. Le règlement du PLU précisera les prescriptions d'urbanisme permettant la constitution d'un front bâti structurant l'entrée du village.

III - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2010

Le maire expose au conseil que, conformément à la réglementation, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Corconne-Brouzet-Liouc a adopté, le 5 décembre 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport a été établi sur la base du bilan annuel d'activité présenté par la SAUR, entreprise délégataire.

Ce rapport est transmis pour présentation aux trois communes membres du syndicat. Une copie sous forme informatique a été adressée aux conseillers dans le cadre des documents préparatoires au conseil.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité ce rapport.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

P. C. S. : Serge BUCHOU présente un point sur l'avancement du Plan Communal de Sécurité dont l'élaboration a été décidée par le conseil lors de sa réunion du 3 mars 2009.

Ce PCS ainsi que le document d'information destiné aux habitants sera présenté pour approbation à la prochaine séance du conseil.

INTERCOMMUNALITE : Le maire informe les conseillers que Monsieur le Préfet a pris un arrêté relatif au projet de fusion des communautés de Communes « Coutach-Vidourle », « Autour de Lédignan » et « Cévennes Garrigues ». Les conseils municipaux des communes concernées doivent donner leur avis sur ce projet avant le 20 juin 2012. Cette question sera donc mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

SOIREE : Le maire annonce que, pour marquer de façon conviviale la fin des travaux dans le vieux village, une soirée musicale sera organisée le samedi 9 juin sur le parvis de l'ancienne chapelle. Le groupe « LaDoBémol », qui s'était déjà produit lors d'une fête de la musique à Liouc, animera cette soirée. Il précise que l'association « Liouc Patrimoine Environnement » qui a mis ses activités règlementairement « en sommeil », a indiqué qu'elle n'est pas en mesure d'assurer l'organisation de cette animation. C'est donc la mairie qui va s'en charger, en comptant sur l'aide bénévole des Lioucois volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.